



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Vienne, le 9 décembre 2015

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

Bureau du Développement des Territoires

AFFAIRE SUIVIE PAR : Didier GUIRAUD

☎ 04.74.53.82.19

📠 04.74.53.15.82

**Compte-rendu de la Réunion  
du Comité de Pilotage du Suivi Environnemental Global  
de la zone du Pays Roussillonnais  
du vendredi 3 juillet 2015  
en mairie de Salaise-sur-Sanne**

**P.J. :** diaporamas présentés en séance

Le 3 juillet 2015, à 15h00, s'est tenue à la mairie de Salaise-sur-Sanne, la réunion du Comité de Pilotage du Suivi Environnemental Global de la zone du Pays Roussillonnais.

Étaient présents :

- M. Xavier AZZOPARDI, CHSCT de BLUESTAR Silicones ;
- Mme Dominique BAURES, DREAL (Lyon) ;
- M. Laurent BONNAMICH, TREDI ;
- Mme Anne-Sophie BOUGARD, INSPIRA ;
- M. Stéphane BOWIE, Conseil Départemental de l'Isère ;
- M. Francis CHARVET, président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais ;
- M. Jérôme CHARVIN, collaborateur de M. Jean-Pierre BARBIER, député de l'Isère et président du Conseil Départemental ;
- Mme Roberte DI BIN, maire de Sablons ;
- M. Jean-Jacques DUBERNARD, association « Vivre Ici » ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'Unité Territoriale de l'Isère de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes ;
- M. Francis FRANCES, mairie de Salaise-sur-Sanne ;
- M. FRISON, association « Vivre Ici » ;
- M. Frédéric FRUCTUS, directeur du GIE OSIRIS ;
- M. Jean-Claude GIRARDIN, association "Sauvons Notre Futur" ;
- Mme. Florence GOUACHE, sous-préfet de Vienne ;
- M. Didier GUIRAUD, sous-préfecture de Vienne ;
- Mme Joëlle KOCHA, association « Vivre Ici » ;
- M. Frédéric KRESS, GIE OSIRIS ;
- M. Manuel MARQUIS, directeur territorial d'Air Rhône-Alpes ;
- M. Denis MAZARD, association « Vivre Ici » ;
- Mme Severine MAZARD, association « Vivre Ici » ;
- Mme Justine MENGUY, mairie de Salaise-sur-Sanne ;
- Mme Marie-Claire N-GUESSAN, adjointe au chef de l'Unité Territoriale de l'Isère de la DREAL Rhône-Alpes ;
- M. Gérard PERROTIN, mairie de Salaise-sur-Sanne ;

- M. Benoît PHILIBERT, Région Rhône-Alpes ;
- M. Bernard PIOT, délégation territoriale départementale de l'Isère de l' Agence Régionale de Santé ;
- Mme Michèle SARRAZIN, mairie de Salaise-sur-Sanne
- M. Alexandre THOMASSON, Air Rhône-Alpes ;
- Mme Agnès VUKOVIC, chargée de mission Unité Territoriale de l'Isère de la DREAL Rhône-Alpes ;

Etaient excusés :

- M. Jacky CROUAIL, maire de Salaise-sur-Sanne, représenté
- M. Jean-Pierre BARBIER, député de l'Isère, représenté;
- M. Robert DURANTON, conseiller départemental de Roussillon ;
- M. Jean-Louis GUERRY, maire de Chanas ;
- la Direction Départementale des Territoires de l'Isère ;
- le CHSCT de TREDI ;
- le CHSCT de SOLVAY ;
- le CHSCT du GIE OSIRIS ;
- La Cellule Interrégionale d'Epidémiologie (CIRE).

Mme Michèle SARRAZIN, de la mairie de Salaise-sur-Sanne, accueille les participants et demande de bien vouloir excuser M. Jacky CROUAIL, maire de Salaise-sur-Sanne.

Mme le **sous-préfet** souhaite la bienvenue aux membres du comité et les remercie d'avoir répondu à son invitation. Elle remercie également la commune de Salaise-sur-Sanne pour son accueil. Elle se réjouit de la tenue de ce comité dans les délais.

Elle rappelle l'ordre du jour de la réunion et donne ensuite la parole à M. Manuel MARQUIS d'Air Rhône-Alpes pour la présentation des résultats des mesures complémentaires de la phase 2.

**I) Présentation des résultats complémentaires (phase 2) d'Air Rhône-Alpes :**

M. Manuel MARQUIS, d'Air Rhône-Alpes, indique que les mesures sur la qualité de l'air ambiant dont il présente les résultats, s'inscrivent dans la continuité de l'étude Air et Santé de 2006-2007.

Il présente le dispositif de mesures et, notamment, rappelle les critères retenus pour le choix des sites de mesures (équidistance de ces sites, représentativité de l'échantillonnage/mesures non axées sur la plate-forme chimique, variabilité météorologique et intérêt d'avoir des points de comparaison avec la modélisation).

Les résultats des mesures montrent une situation globalement correcte avec des évolutions plutôt favorables. Toutefois les points suivants posent néanmoins questions :

**a) Résultats des mesures sur les polluants dits classiques :**

NO2 :

On note un dépassement de la valeur limite le long de l'A7. Globalement, les niveaux relevés sont équivalents aux résultats de l'étude 2006-2007.

PM10 :

Les niveaux sont homogènes et ne montrent pas de dépassement des valeurs réglementaires en 2014 ; les niveaux sont toutefois légèrement plus élevés en zone industrielle.

Une amélioration des niveaux, en baisse, est à noter par rapport par apport à ceux de 2006-2007.

#### PM2,5

Les niveaux sont élevés en proximité routière (il s'agit d'un de sites les plus impactés au niveau régional).

L'objectif de qualité n'est pas respecté à l'image de la situation régionale. Mais les niveaux sont globalement en baisse au niveau régional.

#### b) Résultats des mesures sur les COV :

Certaines valeurs sont « remarquables » comme le toluène et les composés chlorés (1,2-dichloroéthane, tétrachloroéthylène, dichlorométhane, trichloroéthylène,...) avec cependant le respect des valeurs guide OMS.

On note des niveaux spécifiques sur Salaise-sur-Sanne (point EZR2) pour le toluène et certains composés chlorés, plus élevés que ceux mesurés en 2006-2007 sur d'autres sites.

#### c) Résultats des mesures sur les métaux lourds :

Les valeurs relevées dans l'air ambiant sont des valeurs couramment rencontrées avec des niveaux équivalents à ceux de 2006-2007.

Les valeurs réglementaires ou de référence sont respectées.

On note, dans les retombées atmosphériques, des niveaux plus élevés sur la plate-forme chimique et une mesure de nickel très élevée sur Sablons, non expliquée.

#### d) Résultats des mesures sur les dioxines :

Dans l'air ambiant, les niveaux relevés sont relativement courants sans pic exceptionnel, dans un contexte d'évolution régionale à la baisse.

On note toutefois des niveaux supérieurs à la valeur régionale sur 2 sites : EZR1, site mobile de Péage de Roussillon et EZR2, site mobile de Salaise-sur-Sanne.

S'agissant des dioxines dans les retombées atmosphériques, il est à souligner une valeur atypique relevée en été sur le site de Sablons, peut-être liée à des travaux à proximité du site (brûlage de déchets sur un chantier ?). D'autre part les valeurs relevées sont globalement un peu plus élevées que sur le site de Lyon Centre.

En conclusion et au vu des résultats présentés, Air Rhône-Alpes préconise de :

- maintenir et affiner la surveillance des polluants généraux et des dioxines et des métaux ;
- mettre en œuvre des investigations complémentaires sur les composés chlorés ;
- créer un observatoire territorial spatialisé adapté aux enjeux locaux et permettant une meilleure intégration des spécificités de la zone.

M. **Manuel MARQUIS** termine sa présentation en rappelant les travaux d'Air Rhône-Alpes dans le cadre des deux autres études respectivement sur le Sud Lyonnais (suivi des niveaux de 70 polluants – suite de l'étude air-santé de 2006-2007) et le sud Grenoblois (modélisation de la qualité de l'air). Il indique que les rapports du suivi du Sud Lyonnais ainsi que celui de la modélisation de la qualité de l'air du Sud Grenoblois ont été publiés respectivement en octobre et décembre 2014 et sont consultables sur le site internet d'Air Rhône-Alpes. Le rapport des campagnes de mesures de l'étude de zone du Sud Grenoblois est prévu pour 2016.

M. **Denis MAZARD**, de l'association « Vivre Ici », évoque l'étude technico-économique que devait réaliser l'entreprise GDE sur la surveillance des émissions de dioxine/furanes. Il évoque une mise en demeure de la DREAL et demande si elle a été prise.

M. **Jean-Pierre FORAY**, chef de l'Unité Territoriale de l'Isère de la DREAL, répond que la surveillance en continu des dioxines n'étant techniquement pas réalisable par l'exploitant, un arrêté préfectoral complémentaire sera prescrit concernant une surveillance périodique mensuelle de ces polluants. La DREAL a effectivement proposé une mise en demeure pour la réalisation de l'étude technico-économique qui n'a pas été prise car ladite étude a été remise par l'exploitant.

Il ajoute que GDE n'est pas la seule source de ces polluants qui sont par ailleurs beaucoup plus facilement mesurables sur les sites de TREDI et TERIS.

M. **Jean-Claude GIRARDIN**, de l'association « **Sauvons Notre Futur** », indique que de précédentes études ont déjà révélé des niveaux élevés en particules, dioxines et nickel, dans les retombées atmosphériques sur Sablons.

M. **Manuel MARQUIS** indique que les niveaux importants relevés en nickel et dioxines dans les retombées à Sablons ne semblent pas imputables à la plate-forme chimique puisque qu'on ne les retrouve pas sur le point ERZ2 (Salaise). Il s'agirait donc plutôt d'une source de pollution liée à des chantiers.

Il ajoute que les excavations sont la source de libération de composés dans l'air qui sont un sujet de recherches.

M. **Jean-Claude GIRARDIN** ajoute qu'une analyse de sols ancienne avait fait apparaître des niveaux de nickel non négligeables.

M. **Manuel MARQUIS** répond qu'il peut y avoir un phénomène de transfert sol/air et que le sujet pourrait être soumis pour étude à Air Rhône-Alpes.

M. **Denis MAZARD** estime que l'installation d'un capteur proche de Chanas aurait été fort utile s'agissant du NO2.

M. **Manuel MARQUIS** indique qu'aucun capteur n'a été prévu sur Chanas. Les cartes NO2 sont réalisées à partir des données en relation avec le trafic.

M. **Jean-Jacques DUBERNARD**, de l'association « **Vivre Ici** », constate que la pollution en dioxines est 3 fois plus importante que sur Lyon.

Il ajoute que l'information sur la pollution atmosphérique est diffusée sur l'autoroute mais que rien n'est prévu une fois que les automobilistes quittent cet axe.

L'association « **Vivre ici** », s'interroge sur l'information de la population et notamment des écoles.-

M. **Alexandre THOMASSON**, d'Air Rhône-Alpes, préconise des mesures affinées s'agissant des dioxines mais précise qu'il n'est pas possible de lancer des alertes sur ce polluant car il n'existe pas de station fixe permettant l'analyse en continu de ce polluant (à titre d'illustration, il évoque la campagne des dioxines de mesures réalisée une semaine sur l'année sur Lyon Centre). Il ajoute que les fortes valeurs relevées pour ce polluant sont très fréquemment liées à des pratiques de brûlage à l'air libre.

Mme le **sous-préfet** insiste sur les efforts à poursuivre en la matière et notamment vis-à-vis des élus (formation au niveau de la Préfecture) appelés à relayer utilement cette information.

M. **Jean-Pierre FORAY** indique que les mesures de dioxines concernant le Sud Lyonnais ne se font pas en continu et que cette zone ne bénéficie pas d'un traitement particulier.

Il ajoute que sur Sablons, une meilleure connaissance de la concentration en métaux dont l'arsenic dans le sols pourrait être utile.

M. Denis MAZARD évoque les émissions de dioxines de GDE et l'utilité d'installer des filtres sur l'incinérateur du broyeur.

M. Jean-Pierre FORAY répond que l'installation du broyeur de GDE n'est aucunement un incinérateur et qu'il n'est pas possible d'installer un filtre de ce type sur cette installation. Par ailleurs les difficultés à quantifier les émissions diffuses de GDE ainsi que des autres broyeurs ont été signalées au Ministère. Il souligne par ailleurs que la dépollution des véhicules a été nettement améliorée.

Les niveaux de dioxines ne sont a priori pas alarmants et ont vraisemblablement pour origine des incinérations « sauvages » (brûlage de câbles, de voiture) qui peuvent être à l'origine des pics de pollution identifiés.

M. Gérard PERROTIN, de la mairie de Salaise-sur-Sanne, précise que les émissions de dioxines de GDE sont un sujet récurrent de la CLI de cet établissement. Des dégagements de fumée sont fréquemment constatés. Il ajoute que les efforts concernant le traitement de la dépollution des VHU, le plus en amont possible, devraient améliorer la situation mais qu'il reste beaucoup à faire pour apporter plus de crédibilité au fonctionnement correct du broyeur.

M. Denis MAZARD estime que GDE ne joue pas le jeu de la transparence sur ce sujet. Il ajoute que la circulation automobile de la zone du Green 7 a doublé depuis l'implantation de cette zone commerciale. L'ajout d'un capteur dans cette zone serait utile.

## II) Point sur la réactualisation de l'étude de la CIRE « cancers autour de la plate-forme chimique de Roussillon - Analyse des données de mortalité et d'incidence – 1992-2002 »

Mme Agnès VUKOVIC, de la DREAL, indique que Mme le sous-préfet a adressé un courrier à la CIRE pour lui confier la réactualisation de cette étude.

M. Bernard PIOT, de la délégation territoriale départementale de l'Isère de l'Agence Régionale de Santé, rappelle que l'étude sur la période 1992-2002 n'a pas démontré l'influence d'une exposition environnementale sur la survenue des cancers sur la zone de Roussillon et de Péage de Roussillon. En revanche, l'influence d'expositions professionnelles sur l'incidence des mésothéliomes de la plèvre est très probable.

Il indique que la réactualisation de l'étude est bien inscrite dans le programme de travail de la CIRE au titre de l'année 2016 (2 à 3 mois de travail) et qu'elle s'appuiera sur le même type de données que celles utilisées lors de la première étude. Le registre des cancers sera donc également étudié pour cette réactualisation. L'intérêt méthodologique est de pouvoir faire des comparaisons sur des données de même nature et de même qualité que celles recueillies lors de la décade précédente. Les résultats sont attendus dans le courant du premier semestre 2016.

M. Jean-Claude GIRARDIN attire l'attention sur la fragilité des données du registre des cancers qui reposent uniquement sur le volontariat des médecins et des patients.

L'association « Vivre ici » estime que l'étude réactualisée confiée à la CIRE devrait pouvoir également s'appuyer sur des données recueillies sur les 3 départements limitrophes de la zone. Par ailleurs, l'étude devrait pouvoir porter également sur les pathologies respiratoires.

M. **Jean-Claude GIRARDIN** regrette également qu'un suivi de la qualité des sédiments dans le Rhône ne soit pas réalisé.

Mme le **sous-préfet** indique que tous les départements ne disposent pas d'un registre des cancers. Au-delà de la question de l'existence ou non de registres des cancers, les moyens ne permettent pas, à ce jour, d'étendre l'échantillonnage.

M. **Jean-Pierre FORAY** rappelle par ailleurs les conclusions du bureau d'étude BG qui indiquait que les investigations relatives au milieu « eau » n'étaient pas jugées prioritaires.

Mme le **sous-préfet** ajoute que le suivi environnemental s'attache en priorité aux enjeux les plus lourds.

### **III) Poursuite des travaux de la phase 2 :**

Mme **Agnès VUKOVIC** rappelle les préconisations du bureau d'études BG pour la poursuite des campagnes de mesures de la phase 2. Celles-ci étaient classées par milieux et par priorité (forte ou moyenne) pour chaque polluant visé.

Dans un premier temps et compte tenu du seul financement de l'Etat, seules les mesures dans l'air ont pu être lancées.

Aujourd'hui et compte tenu de l'analyse des propositions de BG, la DREAL propose de compléter les mesures dans l'air de la phase 2 par des mesures dans les sols et les végétaux sachant notamment que l'arsenic était identifié en priorité forte dans les sols, les autres mesures proposées par BG apparaissant en priorité moyenne.

### **IV) Point sur le financement de la 3ème phase du SEG :**

Mme le **sous-préfet** rappelle que l'État a financé la phase 1 et les investigations dans l'air de la phase 2 du SEG. Un courrier a été adressé en avril 2015 aux collectivités concernant le financement de la phase 3. Deux d'entre elles ont répondu favorablement (Salaise-sur-Sanne et Sablons) mais n'ont pas précisé leur engagement.

M. **Benoît PHILIBERT, de la Région Rhône-Alpes**, indique que M. Alain CHABROLLE, vice-président du conseil régional, délégué à la santé et à l'environnement, a bien reçu le courrier de Mme le sous-préfet et qu'il a eu des échanges avec M. FORAY à ce sujet. Le conseil régional réaffirme son engagement. Il faut néanmoins compter avec la fusion des régions qui ne permet pas un engagement financier au-delà de 2016 ; de ce fait, une enveloppe sera prévue dès cette fin d'année, le Conseil Régional ayant besoin des éléments dans le courant de la semaine suivant la réunion pour que le dossier reçoive une suite favorable.

M. **Jean-Pierre FORAY** ajoute qu'il est impératif de trouver une structure porteuse des mesures complémentaires de la phase 2.

M. **Frédéric FRUCTUS** indique que l'APORA est prête à s'engager et que Mme Isabelle CHARPIN, secrétaire générale de l'APORA, prendra contact avec M. Benoît PHILIBERT à cette fin.

M. **Francis CHARVET, de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais**, indique que cette dernière prendra sa part du financement mais souhaite au préalable connaître son montant.

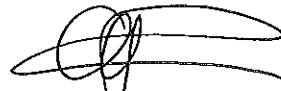
M. **Stéphane BOWIE, du Conseil Départemental**, rappelle que M. BARBIER, président, a participé au comité de pilotage précédent et qu'il a bien pris en compte la demande.

Mme le **sous-préfet** rappelle l'intérêt d'un financement partagé du SEG, gage de crédibilité et de neutralité des résultats de cette étude.

Elle remercie les participants et leur donne rendez vous pour un prochain comité de pilotage, à la fin du premier semestre 2016.

Elle clôt la réunion vers 16h30.

Le sous-préfet de Vienne,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Florence GOUACHE

